

**COMMUNE  
DE BISCHHOLTZ**



Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Saverne  
Canton d'Ingwiller  
✉ Mairie,  
67340 BISCHHOLTZ  
☎ 03.88.89.30.70  
mairie.bischholtz@orange.fr

**SEANCE DU LUNDI 5 FEVRIER 2024 à 20h**

Membres présents :

SPACH Thierry - WILLEM Henri - DECKER Evelyne  
HEINTZ Françoise - LEONHART Audrey  
MILLER Pascal - MILLER Yann  
REINHARDT Michel - WEIL Sabine  
Excusées : JACOB Valérie - KUHN-SCHNEPP Anita

Nombre de Conseillers  
élus : 11  
en fonction : 11  
présents : 9

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Sabine WEIL est désignée secrétaire de séance.

**2. Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 11/12/2023**

Le PV de la réunion du 11 décembre 2023 est approuvé et signé à l'unanimité.

**3. Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents**

Le Maire rappelle que la commune de Bischholtz, par délibération du 4 octobre 2021, a choisi

- d'adhérer à la convention de participation mutualisée proposée par le CDG67 pour les risques santé et prévoyance sosucrite auprès de Mutest
- d'accorder une participation financière aux fonctionnaires et agents de droits public et de droit privé en activité

Il propose de modifier la participation financière à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 comme suit :

**pour le risque SANTE**

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée par le CDG67

Le montant forfaitaire de participation par agent est proposé comme suit :

- de 30 € par agent, il est proposé de passer à 40 € par agent
- de 20 € par conjoint, il est proposé de passer à 30€
- de 10 € par enfant à charge jusqu'à 20 ans, il est proposé de passer à 20 €

**Pour le risque PREVOYANCE**

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement à la convention de participation mutualisée par le CDG67.

Le montant forfaitaire de participation par agent à temps complet, proratisé selon temps de travail, est proposé comme suit :

- de 12,50 € par agent, il est proposé de passer à 20€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve la proposition de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents.

La délibération sera soumise pour avis au Comité Technique commun de Hanau-La Petite Pierre

#### **4. Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités locales qui précise que dans le cas où le budget de la collectivité territoriale n'a pas été voté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, liquider et mandater les dépenses de fonctionnement, dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'exécutif peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette).

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement dans les limites indiquées ci-après :

<b>Chapitre</b>	<b>Désignation</b>	<b>Rappel BP 2023</b>	<b>Montant autorisé (max. 25%)</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>156 885,16 €</b>	<b>39 221,29 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

#### **5. Compte administratif 2023 du budget annexe Lotissement Bernert**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Henri Willem, adjoint au maire, choisi par le Conseil Municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 du budget annexe Lotissement Bernert, dressé par le Maire Thierry SPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses de fonctionnement	116.961,60 €
Recettes de fonctionnement	115.298,63 €
<b>DEFICIT</b>	<b>1.662,97 €</b>
Dépenses d'investissement	120.000,00 €
Recettes d'investissement	120.000,00 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>0,00 €</b>
<b>DEFICIT DE CLOTURE 2023</b>	<b>1.662,97 €</b>

2) a voté et arrêté le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

#### **6. Compte de gestion 2023 du budget annexe Lotissement Bernert**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, déclare que le compte de gestion du budget annexe Lotissement Bernert, dressé par le Service de Gestion Comptable de Sarre-Union pour l'exercice 2023, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ce compte est approuvé à l'unanimité.

## **7. Affectation des résultats 2023 du budget annexe Lotissement Bernert**

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après délibérations, constatant que le Compte Administratif 2023 fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de 1.662,97 €

décide à l'unanimité :

- d'affecter le déficit de fonctionnement en report à nouveau au compte 002 de l'exercice 2024

## **8. Budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Bernert**

Sur proposition du Maire et après délibérations, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget annexe Lotissement Bernert qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	1.662,97 €
Recettes de fonctionnement	1.662,97 €
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €

## **9. Rénumérotation du village avec effet au 1<sup>er</sup> mars 2024**

Sur proposition du maire, la rénumérotation du village deviendra effective au 1<sup>er</sup> mars 2024.

Un lettre d'information aux habitants et un certificat d'adressage nominatif seront distribués dans le village parallèlement à la remise du nouveau numéro de plaque de maison.

## **10. Remise en état de l'orgue**

Le Maire informe que dans le cadre du sinistre sur l'orgue survenu en 2022, les travaux de remise en état ont été réalisés en janvier 2024 par Rémy Mahler, facteur d'orgues à Pfaffenhoffen-Val de Moder.

Les travaux pour un montant de 3.280,60 € HT consistaient en :

- réparation des tuyaux cassés
- fixation des pavillons de la Trompette
- révision de l'ensemble de l'harmonie de tous les registres
- accord générale de l'orgue
- graissage et révision de la soufflerie

Le coût des travaux a été pris en charge par l'assurance de la commune.

## 11. Projets d'investissements 2024

M. le maire distribue un tableau de synthèse des investissements réalisés en 2023 et projetés en 2024, selon détail ci-après :

		ANNEE 2023	PROJETS 2024
CCHLPP	Attribution de compensation	1 514,84 €	2 494,52 €
PRETS EN COURS	Capital à rembourser	23 194,93 €	23 870,81 €
MAIRIE	Rénovation salle conseil	1 482,54 €	0,00 €
LOGEMENTS		0,00 €	1 000,00 €
ESPACES PUBLICS		0,00 €	1 000,00 €
EGLISE		0,00 €	1 000,00 €
MATERIEL MOBILIER	Meuble cadastre	1 796,40 €	0,00 €
	Plaques de rues + numéros		2 015,62 €
	Divers		1 000,00 €
SALLE POLYVALENTE	Architecte	10 468,05 €	3 044,95 €
	Contrôle technique	1 392,00 €	2 333,00 €
	Travaux	34 846,25 €	61 651,25 €
	Chauffe-eau Isolation		1 962,46 €
	Alarme incendie		3 046,80 €
<b>SOUS-TOTAL SALLE</b>		<b>46 706,30 €</b>	<b>72 038,46 €</b>
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>74 695,01 €</b>	<b>104 419,41 €</b>

## 12. Divers

- Le Maire propose de prévoir un curage de fossé chemin d'Ingwiller et la livraison de concassé calcaire pour les abords de ce chemin
- La date de nettoyage de printemps sera fixée lors de la prochaine rencontre Commune'envie de vert
- Dans le cadre du sinistre survenu sur l'écluse entrée du village côté Rothbach, un expert de l'assurance passera le 5/2/2024 pour en dresser le procès-verbal